

# 100% SANTÉ

Envoyez-nous votre devis avant de l'accepter !



Quels produits ?



Des lunettes de qualité, 100% remboursées pour les petits comme pour les grands !



En pratique ?

- 01 Votre opticien **doit obligatoirement** vous proposer un devis mentionnant au minimum le 100% santé.
- 02 Vous avez également la possibilité de choisir une autre offre.

## Offre 100% santé

## Offre libre



- Un choix de montures adultes et enfants.

- Les montures dites de marque.



- Verres homologués pour toutes les corrections visuelles (verres amincis, durcis, anti-reflet et anti-rayures).

- Tous types de verres incluant des options supplémentaires comme le traitement anti-lumière bleue ou polarisant.



- Prix de vente limités.

- Prix libres fixés par l'opticien.



- Les équipements vous seront totalement remboursés par l'assurance maladie et votre complémentaire santé.

- Les équipements seront remboursés à hauteur des garanties de votre contrat.



Renouvellement tous les 2 ans pour un adulte (1 an si changement de vue) et 1 an pour les enfants de moins de 16 ans.



**Vous pouvez mélanger les deux offres !** Par exemple, une monture de marque avec des verres 100% santé ou une monture 100% santé avec des verres de l'offre libre.

## Exemple de remboursement d'un équipement composé d'une monture et de verres progressifs :

	Frais réels	-	Part Sécurité sociale (60% de la BR*)	-	Remboursement mutuelle	=	Reste à payer
100% SANTÉ	210€ (dont 30€ de monture)		37,80€		172,20€ (dont 24,60€ de monture)		0€
LIBRE	420€ (dont 100€ de monture)		0,09€		340€ (dont 60€ de monture)		79,91€

(\*) BR : Base de remboursement

Grâce à la Garantie Magnifico d'APS



## Ce qu'il faut retenir :

- ✓ Le 100% santé a été mis en place pour **améliorer l'accès aux soins**.

- ✓ L'opticien est **dans l'obligation de présenter un devis 100% santé**.

- ✓ Vous êtes **100% remboursé !**

[www.aps-prevoyance.fr](http://www.aps-prevoyance.fr)



# 100% SANTÉ

Envoyez-nous votre devis avant de l'accepter !



Quels produits ?



Des prothèses auditives 100% remboursées !  
(Contour d'oreille classique, à écouteur déporté ou intra-auriculaire).



En pratique ?

- 01 Votre audioprothésiste **doit obligatoirement** vous proposer un devis mentionnant au minimum le 100% santé.
- 02 Vous avez également la possibilité de choisir une autre offre.

## Offre 100% santé

## Offre libre



- Appareils de qualité à piles uniquement (piles remboursables par la Sécurité sociale).

- Autres appareils dont ceux à batterie rechargeable.



Des prestations incluses : essai de 30 jours, réglages, suivi annuel + 4 ans de garantie.



- Prix de vente limités (950€ par appareil).

- Prix libres fixés par l'audioprothésiste.



- Les équipements vous seront totalement remboursés par l'assurance maladie et votre complémentaire santé.

- Les équipements seront remboursés à hauteur des garanties de votre contrat.



Équipement renouvelable tous les 4 ans.

### Exemple de remboursement pour deux appareils auditifs :

	Frais réels	-	Part Sécurité sociale (60% de la BR*)	-	Remboursement mutuelle	=	Reste à payer
100% SANTÉ	2 appareils : 1 900€		240 x 2 = 480€		1 420€		0€
LIBRE	2 appareils : 3 600€		240 x 2 = 480€		2 720€		400€

Grâce à la Garantie Magnifico d'APS

(\*) BR : Base de remboursement



### Ce qu'il faut retenir :

- ✓ Le 100% santé a été mis en place pour **améliorer l'accès aux soins**.

- ✓ L'audioprothésiste est **dans l'obligation de présenter un devis 100% santé**.

- ✓ Vous êtes **100% remboursé !**

[www.aps-prevoyance.fr](http://www.aps-prevoyance.fr)



# 100% SANTÉ

Envoyez-nous votre devis avant de l'accepter !



Quels produits ?



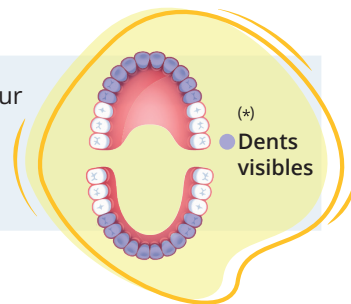
Des prothèses dentaires 100% remboursées !  
(Couronnes, bridges, prothèses amovibles...)



En pratique ?

- 01 Votre dentiste **doit obligatoirement** vous proposer un devis mentionnant au minimum le 100% santé.
- 02 Vous avez la possibilité de choisir entre 2 autres offres.

	Offre 100% santé	Offre maîtrisée	Offre libre
	● Couronnes métalliques (dents non visibles), couronnes céramiques (dents visibles*).	● Couronnes céramo-métalliques et céramiques (selon la position de la dent).	● Couronnes céramo-céramiques et en métal précieux.
	● Prothèses amovibles à base de résine.	● Prothèses amovibles à base métallique.	● Prothèses spécifiques et dispositifs non remboursés par la Sécurité sociale comme les implants.
	● Prix de vente limités.	● Prix de vente limités (différent de ceux du 100% santé).	● Prix libres fixés par le dentiste.
	● Les équipements vous seront totalement remboursés par l'assurance maladie et votre complémentaire santé.	● Les équipements seront remboursés à hauteur des garanties de votre contrat.	



## Exemple de remboursement pour une couronne :

	Frais réels	-	Part Sécurité sociale (60% de la BR*)	-	Remboursement mutuelle	=	Reste à payer
100% SANTÉ	500€		72€		428€		0€
MAITRISÉ	550€		72€		228€		250€
LIBRE	735€		72€		228€		435€

Grâce à la Garantie Magnifico d'APS

(\*) BR : Base de remboursement



## Ce qu'il faut retenir :

✓ Le 100% santé a été mis en place pour **améliorer l'accès aux soins**.

✓ Le dentiste est dans **l'obligation de présenter un devis 100% santé**.

✓ Vous êtes **100% remboursé !**

[www.aps-prevoyance.fr](http://www.aps-prevoyance.fr)

